

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 26

CESSION DE LA PARCELLE BC 452 SISE 5, RUE RABELAIS À CLERMONT-FERRAND

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 26
CESSION DE LA PARCELLE BC 452 SISE 5, RUE RABELAIS À CLERMONT-FERRAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2241-1 et L. 1311-13 fixant les modalités de cession d'un bien par une collectivité ;

Vu les articles L2414-1 et L3211-14 du Code général des propriétés des personnes publiques ;

La Ville de Clermont-Ferrand est propriétaire depuis 1973, d'une emprise sise 5 rue Rabelais cadastrée section BC n°452 d'une superficie d'environ 38m², acquise dans le cadre du recouvrement de la Tiretaine et l'installation d'une conduite d'assainissement.

La parcelle BC n°452 est utilisée par Madame D [REDACTED] et Monsieur F [REDACTED], propriétaires des parcelles mitoyennes section BC n°238, 453 et 454, pour accéder à l'entrée unique de leur garage attenant à leur maison d'habitation. Une autorisation de passage temporaire a été délivrée en 2000 puis en mars 2021 par la Ville.

Après analyse des services compétents, cette parcelle ne représente plus d'intérêt à la collectivité et est proposée à la vente aux propriétaires voisins Madame D [REDACTED] et Monsieur F [REDACTED].

Conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale rendu le 20 juin 2022, il a été convenu de céder la parcelle BC n°452 d'une superficie de 38m² au prix de 3 952 € hors frais de notaire. Cette proposition a été acceptée par Madame D [REDACTED] et Monsieur F [REDACTED] les propriétaires des parcelles BC n°238, 453 et 454 résidant au 54 rue Saint-Robert à Clermont-Ferrand le 25 janvier 2023.

La présence d'une conduite d'assainissement impose une clause *non ædificandi* de l'emprise ainsi que la création d'une servitude de passage au profit des services techniques de la collectivité compétente.

Les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente de la propriété non bâtie cadastrée BC n°452 d'une superficie de 38m² située 5 rue Rabelais auprès des propriétaires mitoyens Madame D [REDACTED] et Monsieur F [REDACTED] résidant au 54 rue Saint-Robert à Clermont-Ferrand au prix de 3 952 € ;
- d'approuver les servitudes y afférentes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de confier la rédaction des actes notariés à Maître Frédéric MARTIN, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

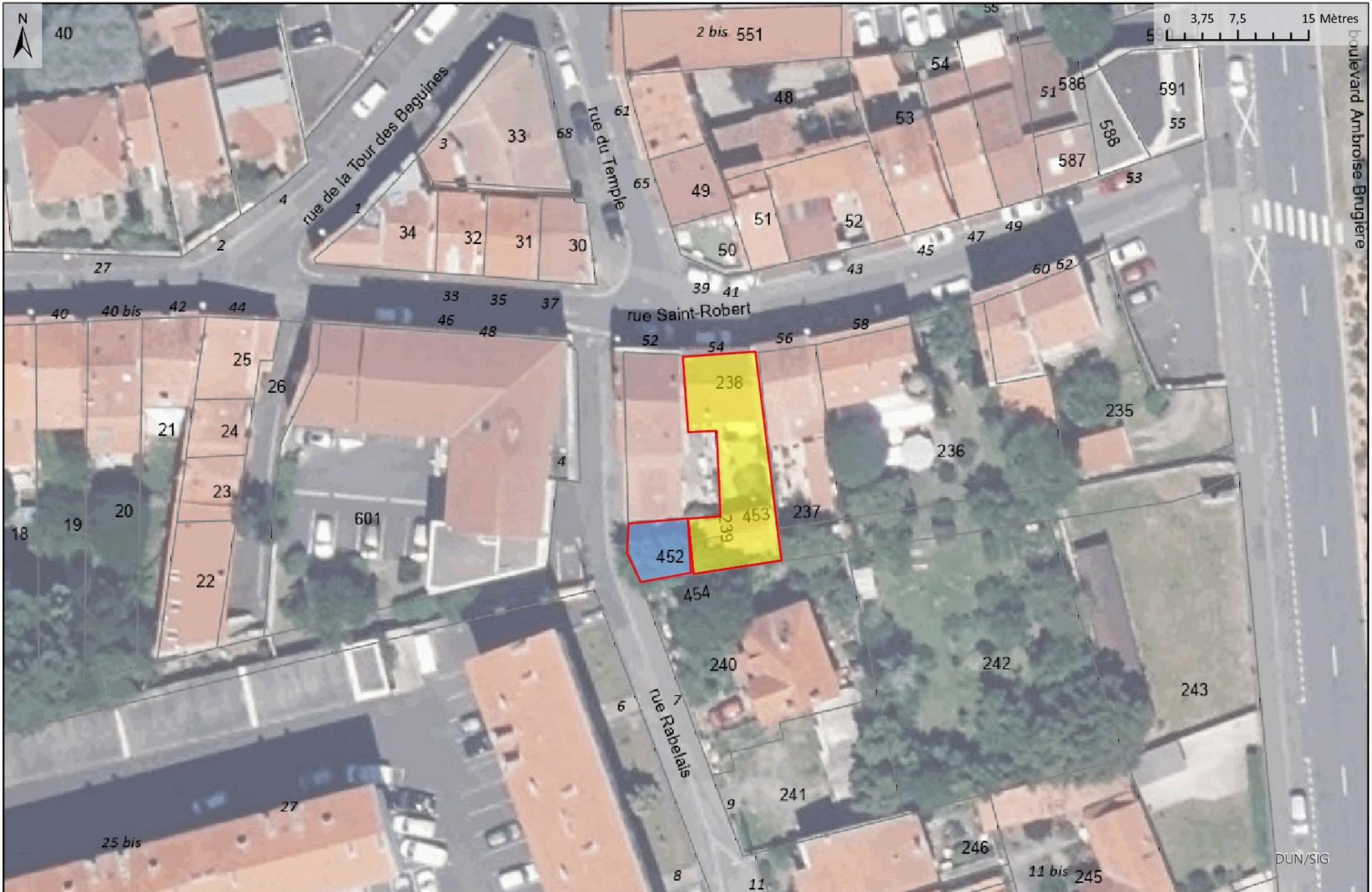
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI





Cession parcelle BC n°452

Bleu : propriété Clermont-Ferrand - Jaune : propriétaires acquéreurs